



RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

3/11/2020

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMÉNAGEMENT

Communautés de Communes du pays Bigouden Sud
17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 29122 PONT-L'ABBE
justine.fontaine@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34 - 06 38 64 16 36
www.sioca.fr

Comité Syndical du 3 novembre 2020

Création et composition de la commission d'appel d'offres	3
Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Primelin	5
Demande de subvention LEADER dans le cadre de l'AMI TENMOD 2020	10

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 novembre 2020

Date de la convocation
28 octobre 2020

L'an 2020 et le 3 novembre à 19h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la salle communautaire de Douarnenez Communauté, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
28 octobre 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME FLORENCE CROM, M ; PHILIPPE AUDURIER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARC'H ET MME EMMANUELLE RASSENEUR ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN, MME DANIELLE BOURHIS. M. JEAN-EDERN AUBREE, M. STEPHANE LE DOARE ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 18 Présents en visioconférence (titulaires+suppléants) : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 15

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME JULIE MANNEVEAU, MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN, M. DANIEL LE PRAT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : MME. CHRISTINE ZAMUNER

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Solène JULIEN LE MAO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Création et composition de la commission d'appel d'offres

Le Président expose qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu le code de la commande publique,

La commission d'appel d'offres doit être constituée du Président (Président de la commission), et de cinq membres titulaires et de cinq suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Peuvent en outre participer aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Une ou plusieurs personnes du service technique compétent pour suivre ou assurer l'exécution des marchés,
- Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres

Le Comité syndical procède à l'élection des 5 membres issus du Comité syndical, titulaires de la commission d'appel d'offres, ainsi que de leurs suppléants.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/11/2020

Reçu en préfecture le 05/11/2020

Affiché le

ID : 029-252902655-20201103-CS201103_1-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide de :

PROCLAMER élus les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

- M. Yannick LE MOIGNE ;
- M. Philippe AUDURIER ;
- M. Gilles SERGENT ;
- M. Christian LOUSSOUARN ;
- M. Yves LE GUELLEC.

PROCLAMER élus les membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

- Mme. Solène JULIEN LE MAO ;
- M. Stéphane LE DOARE ;
- Mme. Anissa ANDASMAS ;
- Mme. Josiane KERLOCH ;
- Mme Julie MANNEVEAU.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Florence CROM



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 novembre 2020

Date de la convocation
28 octobre 2020

L'an 2020 et le 3 novembre à 19h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la salle communautaire de Douarnenez Communauté, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
28 octobre 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME FLORENCE CROM, M ; PHILIPPE AUDURIER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARC'H ET MME EMMANUELLE RASSENEUR ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN, MME DANIELLE BOURHIS. M. JEAN-EDERN AUBREE, M. STEPHANE LE DOARE ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20
Présents (titulaires+suppléants) : 18
Présents en visioconférence (titulaires+suppléants) : 3
Pouvoirs : 1
Votants : 15

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME JULIE MANNEVEAU, MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN, M. DANIEL LE PRAT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELE AUGRAIN ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : MME. CHRISTINE ZAMUNER

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Solène JULIEN LE MAO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de Primelin

Le SIOCA a reçu, le 19 août 2020, le projet du PLU de Primelin arrêté par le Conseil Municipal le 10 août 2020. Le SIOCA a jusqu'au 19 novembre pour émettre son avis.

M. Alain DONNART (Maire de Primelin) est venu présenter le projet de PLU en séance du Comité Syndical.

Le projet de développement est basé sur 5 axes :

AXE 1 : Répondre aux besoins de la population en place en matière de logements et permettre l'arrivée de nouveaux résidents afin de rajeunir et renouveler la population

- Stabilité démographique ;
- Le développement de l'habitat et le renouvellement urbain se feront pour l'essentiel dans l'enveloppe urbanisée du bourg ;
- Diversifier l'offre en terrains constructibles et mixer les formes urbaines tout en gardant les caractéristiques architecturales locales ;
- Améliorer l'offre locative, avec des opérations groupées dans le bourg et la restauration de bâtiments communaux ;

- Alternative à l'installation dans le bourg via la densification voir l'extension du village de Saint-Tugen et l'autorisation d'aménagement d'anciens bâtiments pour les rendre compatibles avec les exigences de confort et de performances énergétiques ;
- Mise en valeur des éléments du patrimoine architectural rural qui forment l'identité de la commune.

AXE 2 : Préserver l'activité agricole et maintenir les conditions de sa pérennité, de son développement et de sa diversification

- Limiter les surfaces à ouvrir à l'urbanisation et en les choisissant en fonction de leur moindre impact sur l'activité agricole ;
- Faciliter l'exploitation des surfaces disponibles pour optimiser la taille des exploitations ;
- Respecter les périmètres de réciprocity autour des bâtiments d'élevage ;
- Inciter les agriculteurs à participer à la gestion durable du territoire ;
- Recenser les zones inter parcellaires à moindre enjeu paysager ;
- Favoriser la diversification des activités agricoles.

AXE 3 : Affirmer la vocation touristique de la commune et améliorer son attractivité économique

- Apporter un soin particulier au traitement de l'anse du Loc'h ;
- Valoriser l'ensemble port/plage/parking/estuaire du Loc'h via un aménagement qualitatif partagé entre la municipalité, les acteurs du tourisme, les usagers du portas...
- Reculer et organiser des stationnements intégrés au paysage ;
- Aménager des vues sur le Grand paysage et organiser des espaces de convivialité ;
- Préserver les coupures d'urbanisation
- Mettre en cohérence la signalétique et le mobilier urbain avec les espaces naturels ;
- Aménager les abords de la RD 784 entre le bourg et le site du Loch pour limiter les vitesses automobiles, valoriser la présence du bourg et recréer une image dynamique et qualitative du front urbain/commercial ;
- Valoriser le maillage de liaisons douces en réhabilitant des sentiers existants ;
- Organiser des cheminements piétons entre les différents sites de vie et de loisirs et conforter les cheminements doux à partir du bourg et de St Tugen ;
- Réactiver le projet de liaison entre la baie des Trépassés et Primelin via la vallée du Loc'h ;
- Assurer la gestion/animation des structures touristiques et les visites de sites patrimoniaux ;
- Pérenniser les commerces et services de proximité ;
- Pérenniser et développer les hébergements liés au tourisme et aux loisirs ;
- Assurer un niveau d'équipement permettant de contribuer à la connectivité numérique du territoire et à son attractivité économique ;
- Favoriser l'accueil d'artisans sur le territoire ;
- Valoriser les anciens viviers de Porstarz.

AXE 4 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, historique et paysager

- Préserver la trame bleue en assurant la protection des zones humides identifiées, des cours d'eau et leurs abords ;
- Préserver la trame verte en protégeant les haies et talus participants des continuités et des corridors écologiques ;
- Préserver le patrimoine plus ordinaire (bios, landes...) ;
- Lutter contre la banalisation du paysage pour la préservation de l'identité communale ;
- Permettre l'exploitation de la ressource naturelle dans le respect de la biodiversité ;
- Supprimer l'accès des véhicules motorisés sur la frange littorales ;
- Limiter l'accès au sentier côtier aux seuls piétons ;
- Reculer et aménager des aires de stationnement sur des secteurs à moindre impact écologiques et intégrés au paysage ;
- Privilégier des équipements et mobiliers mieux intégrés ;
- Intégrer le bâti dans le paysage littoral ouvert et sauvage ;
- Préserver le petit patrimoine bâti ;

- Valoriser le patrimoine archéologique.

AXE 5 : Inscrire résolument Primelin dans une démarche de gestion durable de son territoire

- Gérer durablement la ressource en eau ;
- Mettre en place des points de collecte sélective des déchets ;
- Prendre en compte les risques naturels et technologiques ;
- Favoriser les énergies renouvelables et l'habitat durable ;
- Promouvoir les formes urbaines en prenant en compte les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables en équilibre avec les enjeux paysagers et patrimoniaux ;

Florence CROM, présidente du SIOCA, a fait part des interrogations et remarques émises par la Commission Urbanisme et Habitat du SIOCA, qui a en charge l'analyse de la compatibilité des projets de PLU avec le SCoT. Une grille de compatibilité permet de mettre en avant les orientations et prescriptions du SCoT intégrées au projet de PLU.

Les observations du Comité Syndical sont reprises ci-dessous en fonctions des orientations du SCoT ouest Cornouaille :

PROTEGER LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

Le Comité souligne qu'il faudrait une carte permettant de superposer les réservoirs de biodiversité et les zonages pour s'assurer de la protection adéquate.

PRESERVER LES ESPACES PROCHES DU RIVAGE

Le Comité souligne qu'il faudrait une carte permettant de superposer les EPR précisés par la commune et le tracé défini dans le SCoT.

MOBILITE/DEPLACEMENTS

Le Comité souligne qu'il faut s'appuyer sur les données de l'état des lieux du schéma vélo dans le rapport de présentation du PLU. Elle regrette qu'il n'y ait pas d'aménagements spécifiques dédiés au vélo dans les OAP.

Les élus soulignent que les liaisons douces sont identifiées dans les OAP, cependant il n'y a pas de distinction faire entre les itinéraires existants et les liaisons à créer.

De plus, en vue des projets d'aménagements cyclables envisagés sur le territoire de la CCCSPR (véloroute littorale et liaisons communautaires), si des itinéraires sont définis il serait intéressant d'y appliquer les mesures règlementaires nécessaires pour permettre leur mise en œuvre (emplacements réservés,...).

Pour finir, au vu du passage de la Véloroute littorale sur la commune Primelin et du caractère important de cet itinéraire notamment d'un point du vue touristique, il serait intéressant de le protéger au titre de l'article L.151-38 du CU.

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Le Comité précise qu'il serait pertinent, au regard de la taille du centre-bourg, de réaliser une OAP d'ensemble qui prenne en compte les thématiques suivantes :

- Mobilités et déplacements ;
- Trame verte et bleue urbaine ;
- L'habitat...

DEFINIR LE CADDRE DU DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION DANS LES COMMUNES LITTORALES

La commune identifie sur son territoire une agglomération, le centre-bourg, et un village, Saint-Tugen. Le Comité note que le village de Saint-Tugen fait partie des villages retenus jusqu'ici dans le projet de modification. Les élus précisent que le projet de modification du volet « Loi Littoral » non validé à ce jour prévoit pour les villages identifiés par le SCoT la prescription suivante : « pour assurer une urbanisation en cohérence avec l'environnement et la conception urbaine de manière à ne pas aggraver la diffusion, le mitage ou le développement linéaire qui pourrait avoir un impact négatif sur le

fonctionnement agricole, les paysages ou les espaces à sensibilité écologique, les documents d'urbanisme définiront des OAP pour les villages ».

Le Comité souligne que la commune pourrait anticiper la réalisation d'une OAP sur le secteur de Saint-Tugen. Elle ajoute qu'il serait intéressant que la commune réalise une analyse du potentiel foncier dans ce secteur au même titre que le centre-bourg.

ENCOURAGER UN DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL ECONOMIQUE EN FONCIER ET STRUCTURANT

Le Comité souligne l'objectif de stabilité démographique de la commune. Elle note que le potentiel de changements de destination n'est pas intégré dans les projections résidentielles.

Les élus précisent qu'il faudrait intégrer les possibilités de divisions parcellaires dans l'analyse du potentiel foncier. De plus, au regard de ce potentiel, des OAP supplémentaires auraient pu être définies en raison de la taille importante de certains ilots (cf recommandation OAP d'ensemble).

Le SCoT fixe les objectifs de densité suivants pour la commune : 16 logements/ha dans l'enveloppe urbaine et 13 logements/ha en extension. La commune affiche un objectif de 13 logements/ha sur la totalité de la commune (enveloppe urbaine et extension). Le Comité entend que la commune de Primelin n'étant pas desservie par l'assainissement collectif, les objectifs de densité dans l'enveloppe urbaine peuvent être ajustés pour prendre en compte les surfaces nécessaires aux installations d'assainissement individuel. Néanmoins, pour répondre à l'objectif affiché de « diversifier l'offre en terrains constructibles et mixer les formes urbaines tout en gardant les caractéristiques architecturales locales », il faudrait avoir des objectifs de densités différenciés selon les secteurs d'OAP. Cela peut se faire en tenant compte des densités existantes à proximité du secteur.

Le Comité constate qu'un potentiel de 3,3ha est identifié dans l'enveloppe urbaine et en extension, cela veut dire que la commune ouvre des droits à construire pour plus de 80 logements alors qu'elle n'en prévoit que 40 dans son PADD.

Le Comité invite la commune à phaser l'ouverture à l'urbanisation en extension avec l'inscription d'une partie en « 2AU ».

Les élus notent que la zone 1AU est en continuité de l'urbanisation du bourg, ils souhaiteraient connaître les raisons pour lesquelles ce secteur a été choisi car il existe des parcelles en extension plus proche du cœur de bourg.

Le Comité souligne qu'il faudrait que la commune mène une analyse plus fine du potentiel de dents creuses mobilisable sur la période du PLU afin de justifier l'ouverture à l'urbanisation de 3 ha en extension. Il en va de même pour les divisions parcellaires.

ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCES

Le Comité note que la commune a identifié deux secteurs comprenant des activités secondaires et tertiaires, le règlement reconnaît des activités déjà installées et permet leur extension dans la limite de 50% par rapport à l'emprise au sol existante. Les élus précisent que le SCoT, pour les commerces isolés, n'autorise qu'une croissance de 10% de la surface de vente existante.

Le Comité souhaite que l'implantation de commerces ne soit pas autorisée dans le secteur de St-Tugen ni dans les zones A et N pour être en compatibilité avec le volet commercial du SCoT.

Le Comité souligne qu'au regard du renouvellement du label Grand Site de la Pointe du Raz, il est dommageable qu'il n'y ait pas de chapitre dédié au tourisme dans le rapport de présentation. Il tient tout de même à saluer le travail réalisé dans le cadre de l'OAP thématique paysagère.

Envoyé en préfecture le 05/11/2020

Reçu en préfecture le 05/11/2020

Affiché le

ID : 029-252902655-20201103-CS201103_2-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DECIDE d'émettre un avis FAVORABLE **avec** les observations citées ci-dessus.

DECIDE de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Florence CROM



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 3 novembre 2020

Date de la convocation
28 octobre 2020

L'an 2020 et le 3 novembre à 19h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la salle communautaire de Douarnenez Communauté, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
28 octobre 2020

Etaient présents parmi les titulaires :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME FLORENCE CROM, M ; PHILIPPE AUDURIER ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME JOSIANE KERLOCH, M. YVES LE GUELLEC, M. PHILIPPE RONARC'H ET MME EMMANUELLE RASSENEUR ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. BRUNO JULLIEN, M. YANNICK LE MOIGNE, MME. JOCELYNE LE RHUN, MME DANIELLE BOURHIS. M. JEAN-EDERN AUBREE, M. STEPHANE LE DOARE ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : M. ALAIN DONNART, MME SOLENE JULIEN LE MAO, M. GILLES SERGENT ;

Nombre de délégués
En exercice (titulaires) : 20 Présents (titulaires+suppléants) : 18 Présents en visioconférence (titulaires+suppléants) : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 15

Etaient présents parmi les suppléants :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME JULIE MANNEVEAU, MME ANISSA ANDASMAS ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : M. JEAN-LOUIS CARADEC ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : M. CHRISTIAN LOUSSOUARN, M. DANIEL LE PRAT ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MME ANGELIQUE AUGRAIN ;

Absents excusés ayant donné pouvoir : MME. CHRISTINE ZAMUNER

Assistaient également à la réunion : MME. JUSTINE FONTAINE ET M. MICHAEL HAUSLE

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Solène JULIEN LE MAO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention LEADER dans le cadre de l'AMI TENMOD 2020

La Présidente du SIOCA rappelle que dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Territoires Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) porté par l'ADEME, le SIOCA a sollicité un cofinancement LEADER. Le projet sera présenté à l'occasion d'un Comité Unique de Programmation au début de l'année 2021.

Aujourd'hui, le territoire ne dispose pas de documents permettant de :

- Fixer un cadre au déploiement de solutions de mobilités ;
- Faire le lien et coordonner les différentes initiatives menées sur le territoire.

L'enjeu, par ce projet de stratégie, est de mettre en cohérence les actions en cours et de mettre en évidence les besoins du territoire et de la population pour apporter les réponses adéquates.

Il apparaît nécessaire de rééquilibrer la part modale des transports et de développer une offre de mobilité plus variée, répondant mieux aux besoins des populations, favorisant des modes plus actifs, plus partagés, moins carbonés, moins coûteux pour l'utilisateur et adaptés à toutes les catégories sociales.

L'objectif est d'élaborer une stratégie partagée de la mobilité qui donne un cadre et qui constitue une feuille de route pour l'action des collectivités du territoire.

La stratégie doit permettre :

- La mobilité de tous les habitants et acteurs du territoire ;
- De diminuer la part modale de la voiture individuelle au profit de solutions alternatives et/ou moins polluantes ;
- D'améliorer l'organisation territoriale de la mobilité pour une meilleure complémentarité entre tous les modes de déplacement ;
- De proposer un modèle de gouvernance de la mobilité cohérent et opérationnel.

Le projet de stratégie a pour objectif d'aboutir à une planification de l'organisation des mobilités sur le territoire afin d'apporter les réponses aux enjeux de mobilité de la population. Cette planification s'appuiera sur 3 leviers :

- Aménager pour créer les conditions favorables à l'usage quotidien des alternatives à la voiture individuelle grâce à des aménagements adéquats ;
- Communiquer pour promouvoir les différentes formes de mobilités (covoiturage, transports en communs, auto-partage, modes actifs...) auprès de toute la population ;
- Développer des services et accompagner l'essor de nouvelles pratiques de mobilité durable.

Le caractère innovant de la démarche porte d'une part, sur la coopération avec d'autres acteurs publics et privés, d'autre part, sur l'articulation avec les documents de planification existants et enfin sur la réflexion de la gouvernance et la proposition d'une organisation territoriale qui permettent que le plan d'actions entre rapidement en phase opérationnelle.

Pour élaborer cette stratégie, nous souhaitons mettre en place une concertation élargie, faisant intervenir les parties prenantes au travers d'ateliers thématiques sur l'ensemble des sujets liés à la mobilité.

L'aide sollicitée auprès des fonds LEADER porte sur les dépenses de fonctionnement liée au recrutement d'un bureau d'études, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses Réelles		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
prestation consultant-bureau d'étude (diagnostic, stratégie, plan d'action)	60 000.00	100.00
Total	60 000.00	100.00

Recettes		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Etat	30 000.00	50.00
Europe - LEADER	18 000.00	30.00
Autofinancement public	12 000.00	20.00
Total	60 000.00	100.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

APPROUVE le projet ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

AUTORISE la Présidente du SIOCA à solliciter la subvention ;

PREND ACTE de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses supplémentaires en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel.

Pour extrait conforme,
La Présidente
Florence CROM

